

Séance extraordinaire du 16 février 2009

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 16 février 2009 à 19 h 00 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Normand Papineau, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 00) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2009-02-059

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renouvellement du prêt de 90 900 \$ - Règlement 305-98
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Renouvellement du prêt de 90 900 \$ - Règlement 305-98

2009-02-060

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de Services financiers aux entreprises de la Caisse populaire de l'Ouest de la Maurice pour son emprunt de 90 900 \$ par billet en vertu du règlement 305-98 au prix de 100% échéant en série de 5 ans comme suit :

16 600 \$	6,15 %	16 février 2010
17 400 \$	6,15 %	16 février 2011
18 100 \$	6,15 %	16 février 2012

Séance extraordinaire du 16 février 2009

19 000 \$	6,15 %	16 février 2013
19 800 \$	6,15 %	16 février 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se propose d'emprunter par billets un montant total de 90 900 \$ en vertu du règlement d'emprunt 305-98 et pour les montants indiqués en regard de ce dernier ;

RÈGLEMENT NUMÉRO 305-98	POUR UN MONTANT DE \$
2010	16 600 \$
2011	17 400 \$
2012	18 100 \$
2013	19 000 \$
2014	19 800 \$
Total	90 900 \$

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est de plus résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

QUE les billets seront datés du 16 février 2009;

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	16 600 \$
2.	17 400 \$
3.	18 100 \$
4.	19 000 \$
5.	19 800 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Période de questions

Début : 19 h 08
Fin : 19 h 08 (pas de questions)

Séance extraordinaire du 16 février 2009

5. Fermeture de la séance

2009-02-061

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, appuyé de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 19 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière